

Conseil d'Administration du 26 septembre 2023

Extrait du registre des délibérations

DATE DE CONVOCATION :

19 septembre 2023

DATE D'AFFICHAGE :

19 septembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 13

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 26 septembre, à dix-sept heures, le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni en Salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Jean-Marc DUPEYRAT, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Marc DUPEYRAT, Mme Cécile LE SOMMER, Mme Isabelle CHABRAN, M. Vincent CHARLIN, Mme Christine HERY, M. Nicolas MARGERIN, Mme Mathilde de CLERMONT TONNERRE, Mme Brigitte LONEUX, Mme Chantal MARTIN, Mme Odile MORIO, M. Daniel HARDY.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

M. Jean-Yves COUEDEL qui a donné procuration à Mme LE SOMMER, Madame Bernadette BREMAND qui a donné procuration à M. CHARLIN.

NE PARTICIPANT PAS AU VOTE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Karine CHIFFOLEAU

2023-025 - MAPA ADMISSION EN NON VALEUR

Vu la demande de M. le Trésorier du Centre de Gestion Comptable de Vannes en date du 24 juillet 2023,

Considérant que la procédure correspond à un seul apurement comptable, qu'elle n'éteint pas la dette du redevable et que l'action en recouvrement demeure possible dès qu'il apparaît que le débiteur revient à « meilleure fortune »,

Le Conseil d'Administration est appelé à admettre en non-valeur une liste de créances totalisant 20.51 € pour lesquelles le Trésorier estime qu'il n'y a plus de possibilité de recouvrement.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE de ses membres présents ou représentés, décide de :

Article 1 : - ACCEPTER l'admission en non-valeur de la liste n°6130350115 transmise par M. le Trésorier d'un montant de 20,51 € pour le budget de la Résidence des Chênes telle que détaillée en annexe

Article 2 : - PRECISER que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la MAPA.

Certifié exécutoire,

Publié ou notifié le :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification

Fait et délibéré, le 26 septembre 2023,

La secrétaire de séance,
Karine CHIFFOLEAU

Le Président,
Jean-Marc DUPEYRAT



Direction Générale des Finances Publiques

SGC Vannes
3 Allée Général Le Troadec

56000 Vannes
Tél : 02-97-01-50-50
Courriel : sgc.vannes@dgfip.finances.gouv.fr

Envoyé en préfecture le 02/10/2023
Reçu en préfecture le 02/10/2023
Publié le **27 SEP. 2023**
ID : 056-265600833-20230926-DEL_2023_025-DE

DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES

Collectivité : 73201 - MR CHENES PA CCAS SARZEAU

Numéro de la liste 6430350115

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.



Par délégation
Baptiste RIVIERE

A Vannes, le 24 juil. 2023
Le Comptable Public

Thierry PETIT

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	20,51 €	
6542	0,00 €	
Total	20,51 €	

A _____ Le _____
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAIITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.